COMBATTEZ : Mildiou et Oïdium par la BOUILLIE GERMAIN et le SOUFRONOL
La Chenille des Choux par la GÉOZONE
Les Pucerons de vos cultures maraîchères par L'OZO
Sylvain GERMAIN (Aix-en-Provence)

57e Année. T. 113. — N° 8 Dimanche 25 Février 1940

# LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

IMPERIAL 29 FEB 1940 INSTITUT

Fondateurs : L. DEGRULLY et V. VERMOREL
Anciens Directeurs : L. DEGRULLY et L. RAVAZ

Publié sous la direction de :

**P. DEGRULLY**
Professeur d'économie et de législ. rurales
Chargé de cours au Centre d'études vitic.
de la Faculté de Droit
de Montpellier

**G. BUCHET**
Inspecteur régional de l'Agriculture
Directeur
de l'École nationale d'Agriculture
de Montpellier

Rédacteurs : à l'agriculture, **L. ALABOUVETTE** ; à la viticulture, **J. BRANAS**
Professeurs à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier
**Emm. DEGRULLY**, Ingénieur agricole, Secrétaire de la Rédaction

**Avec le concours de Professeurs de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier**
de Directeurs des Services agricoles
de Professeurs d'Agriculture, de Directeurs de Stations viticoles et œnologigues
d'un grand nombre d'Agriculteurs et de Viticulteurs

**Le Progrès Agricole paraît tous les Dimanches**
et forme par an 2 forts volumes
illustrés de nombreuses gravures en noir et de planches en couleurs

PRIX DE L'ABONNEMENT :
France : Un an, **60 francs** — Pays étrangers, **100 francs**
**Le Numéro : 1 fr. 25**

*Adresser tout ce qui concerne la Rédaction, les demandes de renseignements, les échantillons, les Abonnements et les Annonces*
**AU DIRECTEUR DU PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE**
**1 *bis*, rue de Verdun, à MONTPELLIER**
Chèques Postaux 786 Montpellier Téléphone : 41-47 (2 lignes)

Reproduction interdite

Levures Sélectionnées — Maison Eugène GERMAIN — Aix-en-Provence

L'Engrais "MACROGÈNE" est la fumure idéale de la Vigne
-:- Rendements très augmentés, parfois doublés -:-
Rer. Com. Aix 65-87
MAISON EUGÈNE GERMAIN - AIX-EN-PROVENCE

SPÉCIALITÉS ŒNOLOGIQUES
pour Traitements Préventifs et Licites des
**Maladies des Vins**
Reg. Com. 65-87

Examen gratuit des Échantillons de VIN
MAISON EUGÈNE GERMAIN
**Sylvain GERMAIN, successeur**
Ingénieur chimiste - Licencié ès sciences
Expert près les Tribunaux
AIX-EN-PROVENCE

# Ets A. BLACHÈRE & ses Fils

Société anonyme au capital de 6.300.000 francs

69, Boulevard F.-Mistral, BEZIERS — Tél. 6-14

Usines à HUSSEIN-DEY

les plus puissantes Usines du monde pour la fabrication du matériel vinicole présentent de véritables nouveautés

## LE SUPER-ÉGRAPPOIR-CENTRIFUGE

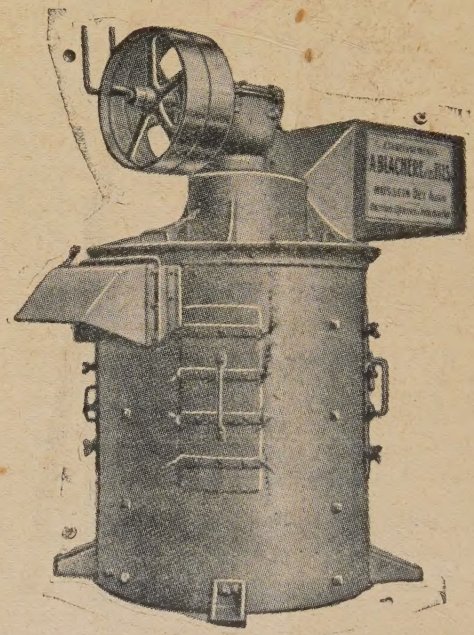

rafles intactes et sèches
ne nécessitant pas de pressurage

refoulements de tous cépages
à toutes hauteurs
sans addition de liquide

gain de qualité

gain de degré

Plus de 900 références

Débits de 10 à 50.000 kgs-heure

*Pressoirs hydrauliques et continus. — Pompes à vin et à vendange*
*Fouloirs-Pompes — Emietteuses — Egouttoirs*
*Auto-Vinificateur Ducellier Isman*
*pour le remontage automatique des moûts*

**MATERIEL D'HUILERIE — POMPES "RECTA"** pour puits profonds

*Plans, devis, catalogues et renseignements gratuits sur demande*

# MINORGA

SOC. AN. POUR LA VENTE DES PRODUITS CHIMIQUES, MINERAUX & ORGANIQUES
CAPITAL 500 000 FRANCS
SIÈGE SOCIAL : PARIS
23 bis, RUE DE BALZAC (8me)
TÉL. : CARNOT 54-72 (13 LIGNES)
INTER-CARNOT 95 & 96
TEL. : MINORGANIK T-T. PARIS
CHÈQ. POSTAUX : PARIS 1566-59

Tous produits pour le traitement
de la vigne et des arbres fruitiers

## CARBOKRIMP
## MINORGA
## Huile d'Anthracène
## de sécurité

**Pour le traitement de la Vigne et des Arbres fruitiers**

Autres produits actuellement de saison:
CARBOMINORGA - traitement d'hiver
d'entretien des arbres fruitiers
CHLORATE DE SOUDE
pour la destruction des mauvaises herbes

# C. COQ & Cie AIX-EN-PROVENCE

ont mis sur le marché deux appareils qui constituent
le dernier mot du progrès

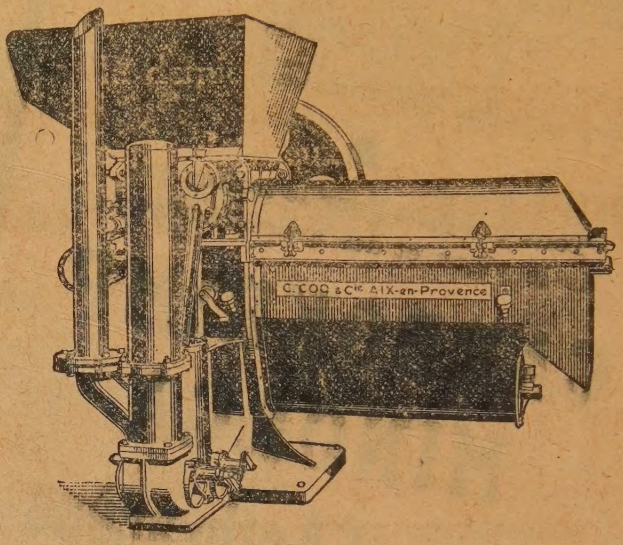


## NOUVEAU FOULOGRAPPE
AVEC EGRAPPAGE FACULTATIF (Bté S.G D.G.)

**TOUS DÉBITS de 10.000 kgs à 40.000 kgs heure**

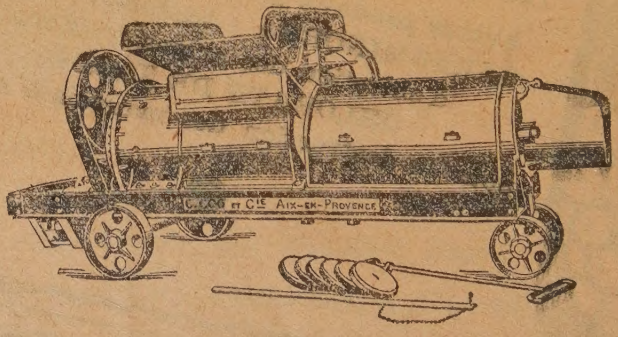


## PRESSOIR CONTINU A VITESSE LENTE
POUR LA PUISSANCE MINIMUM
LE MAXIMUM DE QUALITÉ ET DE RENDEMENT

TOUS LES PRODUITS
POUR LA DÉFENSE DES CULTURES
ET LA
CONSERVATION DES RÉCOLTES

**Mines de Soufre d'Apt**

SIÈGE SOCIAL :
5, rue de Nimes — **ARLES** (B.-du-Rh.)

LE

**SUPERPHOSPHATE**

**est livré rapidement**

**par**

**vos fournisseurs habituels**

PÉPINIÈRES

# L. S LARGILLIER-SEIBEL

**MONTBOUCHER-sur-JABRON (Drôme) Tél. 7.**

Choix d'**Hybrides Producteurs Directs** rigoureusement limité aux quelques variétés dont la culture est sûre

En particulier **SEIBEL 7053** « l'Hybride de sécurité »

et les meilleurs Couderc, Seyve-Villard, etc.,.

Demander en se recommandant du *Progrès* notre catalogue n° 23

**Ne pas confondre avec la Maison Seibel**

---

**Vignes**

ETABLISSEMENTS VITICOLES

Maclet Botton

SPÉCIALISTE

**Cépages hybrides**

donnant

SANS SULFATAGE

vin riche en alcool

RÉSULTATS CERTAINS ET DURABLES

Arbres fruitiers

Raisins de Table

80, ROUTE DE RIOTTIER

VILLEFRANCHE

EN BEAUJOLAIS (RHONE)

*BROCHURE contre 2 fr.*

*LA VITICULTURE NOUVELLE N° 26*

---

## VITICULTEURS !

N'attachez plus vos vignes avec le raphia ou l'osier. Vous ferez 50 o/o d'économies sur la main-d'œuvre par l'emploi des anneaux métalliques (*figures 1 et 2*).

*Demandez notice explicative :*

**A. COGNÉ**

**SAINT-HERBLON (Loire-Inférieure)**

---

**Culture et Sélection d'HYBRIDES P.D.** *Prix-courants sur demande*

## LA VIGNE A GRAND RENDEMENT 3e Edition

Tome I. Culture, Taille, etc. Description des Hybrides. 13 gravures, 16 planches.
Tome II. Dégénérescence. Court-noué infectieux. Génétique. Hybrides nouveaux, 28 pl.
Chaque volume : **22** francs franco contre chèque ou mandat. — C.P. Ravat, Lyon 377.47.

**Les Vérités et les Illusions de la Radiesthésie. Fr. 21.50**

**J.-F. RAVAT, Ingénieur et J. TISSIER, I. A. B.** à **MARCIGNY** (Saône-et-Loire)

---

# VIGNES AMÉRICAINES

Plants greffés de Cuve et de Table des Variétés les plus usitées de toutes régions.
Hybrides producteurs directs, greffés, racinés et boutures.
Racinés Porte-greffes. — Boutures greffables et pour Pépinières.
Hybrides de Berlandieri 41 B, 420 A, 30 EM, 161 — 49 31 R., etc...

AUTHENTICITÉ ET SÉLECTION GARANTIES

*Souscription aux Plants-greffés avec greffons fournis par l'acheteur*

Prix et Renseignements par lettre sur demande

*PÉPINIÈRES BOUILLARD, à GRILLON* (Vaucluse)

# Les Raffineries de Soufre Réunies

*Siège social :* **1, Place de la Bourse. - MARSEILLE** — (R. C. 14.644)

*Marques :* A. BOUDE & Fils, Léonce VÉZIAN
R. I. S., Bmy CROS

*EMPLOYEZ EN POUDRAGES :*

**CONTRE L'OIDIUM :**

**FLEUR EXTRA-LÉGÈRE DE SOUFRE**

99 pour cent de soufre à l'état libre de la Fleur extra-légère de soufre.
Finesse : 97 pour cent au tamis n° 100.

**SOUFRE SUBLIMÉ ou FLEUR DE SOUFRE**

99 pour cent de soufre à l'état libre de la Fleur de soufre ou du Soufre sublimé.

**SOUFRE TRITURÉ**

99 pour cent de soufre à l'état libre du Soufre trituré.
Finesse : 99 pour cent au tamis n° 100.

**EN TRAITEMENTS MIXTES :**

**SOUFRE SUBLIMÉ MOUILLABLE SULFATÉ**

85,5 pour cent de soufre à l'état libre du Soufre sublimé.
2,5 ponr cent de cuivre combiné du Sulfate de cuivre.

**SOUFRE SUBLIMÉ MOUILLABLE NICOTINÉ**

39,5 pour cent de soufre à l'état libre du Soufre sublimé.
0,40 pour cent de Nicotine combiné de la poudre de tabac.

# VIGNES AMÉRICAINES

**Plants greffés, plants racinés**
**Boutures**

## Hyacinthe RAYMOND Fils

**CARPENTRAS (Vaucluse)**

ANALYSE GRATUITE DES TERRAINS

**Prix réduits en raison des circonstances**

# PRENEZ

## DÈS AUJOURD'HUI VOTRE BILLET

DE LA

# LOTERIE NATIONALE

**Demain celui qui gagnera sera peut-être déjà vendu !**

---

## Demandez

# L'AGENDA VERMOREL 1940

**Élégant** volume de **400 pages** donnant les **meilleures formules** et les plus étudiées pour :

OBTENIR de meilleurs rendements en céréales

LUTTER contre les parasites de la vigne et des arbres fruitiers

**Récolter du bon vin — Produire de beaux et bons fruits**

il contient également tous renseignements utiles concernant :

Postes, chemins de fer, génie rural, lois fiscales, etc. ainsi que la liste des meilleurs fournisseurs de produits nécessaires à l'agriculture, la viticulture et l'arboriculture.

**PRIX FRANCO POUR LA FRANCE : 8,50**

# VITICULTEURS:

Malgré les événements actuels, vous trouverez aux Pépinières Jean MALOD, comme les années précédentes, toutes les bonnes variétés d'hybrides en racinés direct et greffés sur *Berlandieri*; *Lot*; **161-49**; *Teleki* ; etc...

Toutes variétés **6905-8357-7053-8745** et **11.803.**

Ainsi que **SEYVE-VILLARD 12-4 7; 12-375; 12-101 ; 18-315**; etc...

Remplacez vos manquants avec de beaux racinés d'hybrides, vous éviterez de la main-d'œuvre pour le greffage en place.

Pour vos plantations nouvelles, plantez de bons hybrides greffés sur Berlandieri ou autres, vous éviterez les soufrages et sulfatages, et vous récolterez à la 2me feuille.

**Adressez-vous en toute confiance aux**

# Pépinières Jean MALOD

à MONTÉLIMAR (Drôme)

**Tous nos plants sont sélectionnés en pépinières**

Catalogue franco sur demande.

Télégramme: MALOVIGNES-MONTÉLIMAR — Téléphone: 2-57.

*Pépinières soumises au contrôle du service phytopathologique.*

# Fluatation des CUVES en CIMENT pour les Vendanges et les Vins

**ALCOOLS, HUILES, CIDRES, BIERES**

L'affranchissement des cuves en ciment par la fluatation peut être fait par le pemier venu et représente une dépense de fluate insignifiante par mètre carré. — La fluatation donne aux revêtements en ciment la résistance qui leur manque. — Les cuves ne sont pas attaquées ; le vin ne se sature plus, n'est plus trouble, bleuâtre, plat, amer. En outre, l'action spéciale des fluates qui prévient les fermentations parasitaires dans les pores des parois assure la conservation des vins pendant et après la fermentation.

**SUPPRESSION DU VERRAGE — Nombreuses références**

**T. TEISSET-KESSLER - Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)**

MACCLESFIELD S/AY LA CORNUBIA BORDEAUX

BOUILLIE

# MACCLESFIELD

15% de Cuivre pur

Ag. gén. : CARRIGUE & CHALLOU - Bordeaux-Béziers

# UNE HISTOIRE VÉCUE...

La Cave de x... avait une installation importante...

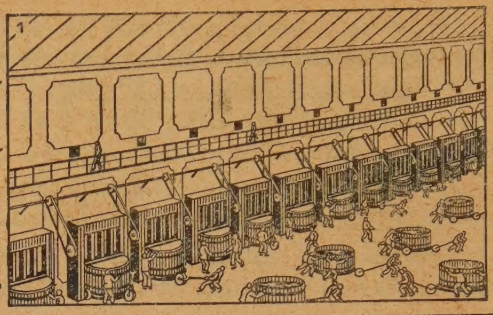


...mais ...ses frais d'exploitation étaient élevés...

...son matériel insuffisant...

...le coût des agrandissements nécessaires estimé considérable...

...un vendeur survint...

...un essai fut décidé...

...Les Œnologues examinèrent...

analysèrent...

dégustèrent...

conclurent...

Une grande décision fut prise :...

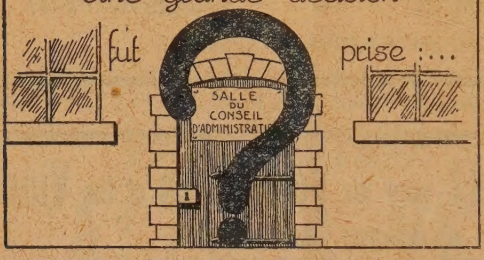


« Nettoyage par le vide »...

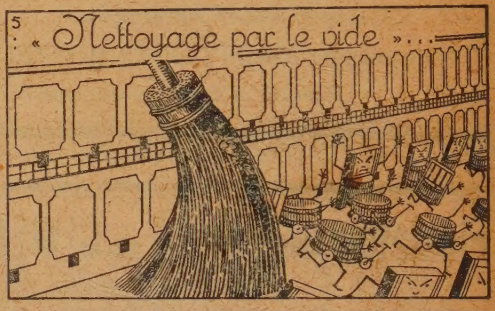


...et maintenant...

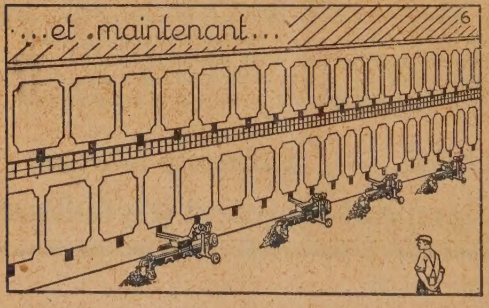


7

...Vins parfaits...

Production augmentée

Frais d'Exploitation diminués

Agrandissements inutiles

Grosses économies

grâce au

## Pressoir "SUPERCONTINU Nectar"

# MABILLE

«LE PRESSOIR DE L'AVENIR»

...et cette Cave, n'est ni la première... ni la seule... ni la dernière...

Notices Références franco sur demande PRESSOIRS MABILLE AMBOISE FRANCE R. C. Tours 195

853

57e Année. — N° 8 25 Février 1940

# LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

**E. Rosella.** — Chronique. — Pour avoir de bonnes récoltes..... 153
La Direction. — Nécrologie : Adolphe Mazade..... 156
**P. L.** — Transbordement..... 156
**A. Humbert.** — Un producteur direct intéressant..... 157
**A. Beckerich.** — L'agriculture et la main-d'œuvre étrangère..... 159
**G. Gaillou.** — Au sujet de l'acide sulfurique et des engrais desherbants..... 164
**Yves Lamau.** — Les combustibles forestiers..... 166
**Pierre Larue.** — Mi-février en Yonne..... 169
*Rectificatif*..... 171
Informations et Communications de Sociétés agricoles. — Essais de tracteurs agricoles. — Concours d'admission aux Ecoles nationales d'agriculture..... 171
Bulletin commercial.

## CHRONIQUE

### POUR AVOIR DE BONNES RÉCOLTES

#### PARMI LES POMMES DE TERRE RÉCOLTÉES A LA FERME CHOISISSEZ LES MEILLEURES

Les rendements en pommes de terre sont chez nous bien inférieurs à ce qu'ils devraient être. Ce fait tient en partie à ce que la pomme de terre est souvent cultivée dans les situations pauvres. Il tient également à ce que les agriculteurs font fréquemment un choix malheureux parmi les variétés, en se laissant convaincre par les marchands de semences.

Un mauvais emploi des engrais, un peu de négligence (parfois forcée, hélas !) dans la lutte contre le mildiou et le doryphore expliquent également la situation, *mais c'est surtout l'emploi de mauvaises semences qui est la cause de la faiblesse de nos rendements.*

Sachant qu'à l'heure actuelle il nous faut coûte que coûte maintenir notre production, il nous a paru utile d'attirer l'attention des agriculteurs sur le choix des semences en insistant dans un premier article sur *le choix des semences produites à la ferme même.*

**I. — Il est nécessaire de choisir les semences**

Tous les agriculteurs savent que les pommes de terre dégénèrent plus ou moins rapidement si bien qu'il est nécessaire de faire appel tous les 2-3-4 ans à des semences achetées au dehors.

Cette dégénérescence est la conséquence de la généralisation et de l'aggravation de maladies *transmissibles,* donc contagieuses qui apparaissent sous la forme de *frisolée* (frisure et gaufrure du feuillage), de *mosaïque* (marbrures claires et foncées sur les feuilles, *d'enroulement* (feuilles enroulées en gouttières), etc... De fait dans la plupart des situations, à moins que l'on ne se trouve dans une région exceptionnellement favorisée ou que l'on ne pratique pas la sélection sanitaire, les agriculteurs doivent obligatoirement et rapidement renouveler la semence.

Mais, et c'est là un point trop souvent ignoré, *il ne suffit pas de changer de semence, il faut nécessairement faire appel à des semences de pommes de terre meilleures que celles que l'on possède déjà.* Or, en pratique, les choses se passent en général autrement. Les agriculteurs s'imaginant à tort que la dégénérescence est provoquée seulement par le retour des mêmes semences sur le même sol plantent souvent des pommes de terre achetées au marché... à ce même marché ou d'autres agriculteurs se sont débarrassés de leurs pommes de terre jugées dégénérées.

En agissant ainsi les agriculteurs opèrent comme cet éleveur qui voyant ses vaches dépérir irait les yeux fermés les remplacer à la foire risquant ainsi de faire une excellente opération, mais plus souvent encore faisant un marché de dupe.

*On a intérêt à acheter des semences sélectionnées.* — La valeur des semences de pommes de terre varie essentiellement avec leur état sanitaire, aussi les rendements obtenus passent-ils facilement du simple au double selon que les semences sont dégénérées ou non.

*Ce n'est pas seulement parce que dès la première année de culture les rendements sont bien plus élevés qu'il est indispensable de partir de bonnes semences.* Une autre considération doit entrer en jeu, *c'est qu'on peut espérer produire sa semence pendant plusieurs années* tandis qu'en partant de mauvaises semences et les rendements tombant très rapidement, il faut beaucoup plus tôt acheter des semences au dehors.

Comme nous le verrons ultérieurement, les semences récoltées dans des champs spécialement surveillés et officiellement contrôlés offrent seules une garantie suffisantes.

### II. — Parmi les pommes de terre récoltées à la ferme choisissez les meilleures

En dehors des semences livrées par le commerce, vis-à-vis desquelles il faut toujours être méfiant et dont nous parlerons plus tard, les agriculteurs peuvent posséder des semences plus ou moins bonnes. Loin de puiser à même le tas ces agriculteurs devraient donc s'efforcer d'effectuer un certain triage.

a) *Eliminez les semences trop petites.* — On ne peut guère distinguer les semences malades de celles qui sont indemnes de dégénérescence. Les semences de plantes atteintes gravement par la *bigarrure* montrent parfois des gerçures, des crevasses, ou encore des bosselures brunes souvent localisées au voisinage des yeux. Celles atteintes *d'enroulement* ou de *frisolée* sont souvent plus courtes, mais ces caractères ne sont pas constants. *Par contre la prudence la plus élémentaire conseille d'écarter*

*les semences de dimensions réduites qui très souvent proviennent de plantes malades.*

On doit toujours éviter d'acheter des petits tubercules, mais c'est surtout à la ferme, lorsqu'on choisit à même le tas qu'il ne faut pas oublier de rejeter les pommes de terre trop petites.

*Mieux vaut avoir à couper les tubercules* quitte à sectionner quatre à cinq jours avant la plantation ou même à saupoudrer les pommes de terre coupées avec de la chaux pure, ou de la chaux renfermant 2 à 3 pour 100 de sulfate de cuivre — *que d'utiliser les petites pommes de terre.* Ceci malgré les risques de pourriture (notamment dans les terres humides) que ce sectionnement entraîne.

En partant de grosses semences on peut fort bien obtenir des cultures dégénérées, mais en plantant exclusivement les petites pommes de terre, afin d'éviter à avoir à sectionner les semences et aussi par économie, on est certain d'obtenir toujours un pourcentage très élevé de plantes malades.

b) *Prélevez des semences provenant de champs peu atteints.* — Il n'est pas rare de voir des semences provenant de champs de toute beauté ne donner que des rendements réduits. On ne peut donc affirmer à l'avance que telle semence sera supérieure à telle autre.

Pour avoir de bonnes semences, il serait nécessaire de pratiquer la sélection sanitaire consistant à éliminer les plantes malades au fur et à mesure qu'elles apparaissent et cela le plus tôt possible. Il serait indispensable même de ne prélever des semences que si le champs se révèle peu fourni en plantes malades. Enfin, il y aurait lieu de récolter plus tôt que les autres les pommes de terre destinées à être plantées.

Ces réserves faites, même lorsque ces précautions n'ont pas été prises, on peut cependant disposer de plants plus ou moins bons.

*Les semences les meilleures sont en principe celles qui auront été prélevées sur des champs présentant une faible proportion de plantes malades.* La régularité des cultures offre à ce point de vue un moyen rapide de contrôle, *toutefois la garantie n'est vraiment valable que si on a à faire à des cultures placées dans des terrains pauvres et non fumés.*

A ce sujet, il est bon de noter que si les champs bien fumés (surtout s'ils ont reçu des fumures azotées) apparaissent bien plus sains qu'ils ne sont en réalité et réservent des surprises désagréables, par contre, les cultures mal soignées, non fumées, développées en terrain sec et pauvre, si elles arrivent à donner de bonnes récoltes, présentent une toute autre garantie.

c) *Les pommes de terre plantées tard donnent souvent des semences de meilleure qualité.* — A défaut de pommes de terre de semences sélectionnées ou de pommes de terre prélevées spécialement dans des champs à peu près sains sur des plantes saines, *assez éloignées de plants malades,* et récoltées un peu plus tôt, on se trouve bien souvent dans l'obligation de prélever les plants « à même le tas ». (Ces plants pourront donner de meilleurs résultats si le prélèvement dans le tas ne se fait pas au dernier moment, mais a lieu dès l'automne ou dans le courant de l'hiver). Lorsque la chose est possible, il y aurait lieu de faire le choix en élimi-

nant les pommes de terre trop petites *sur des tas provenant de cultures plantées tardivement.*

La dégénérescence est en effet souvent moins marquée sur les pommes de terre plantées tard. Il est risqué d'affirmer que le fait ne souffre aucune exception car nous avons vu des champs de pommes de terre plantés tard absolument ravagés par la dégénérescence, il n'en reste pas moins que *dans l'ensemble les cultures retardées sont bien moins atteintes.*

C'est ce qu'avait signalé il y a de nombreuses années déjà M. Ducomet et c'est ce qui explique pourquoi, d'après M. Jaguenaud, les agriculteurs du Tarn, en prélevant leurs semences sur des pommes de terre dites de la Saint-Jean plantées en fin juin, arrive à retarder le moment où il leur faut acheter des semences au dehors.

Sachant que dans l'Ille-et-Vilaine également les plantations tardives faites entre le 15 mai et le 15 juin donnent des rendements régulièrement supérieurs, et sans encourager nos lecteurs à planter tard (nous reviendrons sur ce problème) *nous conseillerons tout au moins à ceux qui ont des pommes de terre provenant de plantations tardives (et en 1939 il y en a eu beaucoup) d'accorder un peu plus de confiance à ces semences, tout au moins lorsqu'elles proviennent de cultures qui étaient de belle apparence.*

Comme on le voit, et à défaut de plants sélectionnés, on peut dans une certaine mesure faire un choix parmi les pommes de terre récoltées à la ferme. En prenant soin de mettre ces tubercules en clayettes ou à défaut de les étaler sur un plancher dans un local éclairé, puis de planter dans une terre bien préparée et convenablement fumée, les rendements ne pourront qu'être plus élevés.

Et. Rosella,
Professeur d'agriculture.

## NÉCROLOGIE

**Adolphe MAZADE.** — Notre camarade Adolphe Mazade vient de disparaître.

Brillant élève de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, il occupa successivement les postes de Sous-Directeur au laboratoire de Recherches viticoles et de Directeur du laboratoire Moët et Chandon.

Que sa famille éprouvée veuille bien trouver ici l'expression de nos condoléances attristées.

## TRANSBORDEMENT

On vient de publier en Algérie la facture d'un camionneur de Port-Vendres pour le transbordement de 4 wagons de mules de la gare aux quai de Port-Vendres. La distance est, croyons-nous, d'un demi-kilomètre, mais les mules ont dû attendre deux nuits.

PREMIER JOUR : *Descente de wagon.*

| | |
|---|---|
| Conduite de la gare, remisage | 210 fr. |
| 5 balles paille | 255 fr. |
| 12 balles fourrages | 900 fr. |
| Formalités et douanes | 190 fr. |
| Auto pour trouver vétérinaire | 70 fr. |
| 7 longes attache | 61 fr. |

2me JOUR : *Visites sanitaires*

| | |
|---|---|
| 10 balles fourrage | 750 fr. |
| Auto pour prendre vétérinaire à Elne et visite | 70 fr. |
| Visite supplémentaire du vétérinaire | 150 fr. |

SAMEDI ; *En bateau.*

| | |
|---|---|
| 6 balles paille | 306 fr. |
| 10 balles fourrage | 750 fr. |
| Conduite de la remise au bateau | 120 fr. |
| Equipement, embarquement | 80 fr. |

*Frais généraux.*

| | |
|---|---|
| Remisage 2 nuits | 250 fr. |
| 3 journée hommes pour soigner et garder les bêtes pendant la nuit | 120 fr. |
| 16 longes, 6 licols attaches | 200 fr. |
| Télégramme et lettre avion | 46 fr. |
| Total | 4.528 fr. |

Ces frais d'embarquement s'ajoutent naturellement aux frais de transport par voie ferrée et par bateau et aux frais de débarquement, aux assurances contre les risques, etc....

Si les quatre wagons renfermaient 32 têtes, ils sont de 141 francs par tête.

Si on n'expédiait qu'un wagon, ils atteindraient 200 francs. Pour un animal le prix serait prohibitif.

Par ce simple exemple, on peut se rendre compte des causes de la différence énorme des prix d'un animal sortant de la ferme herbagère pour arriver à labourer la vigne au cœur de l'Oranie.

Pierre LARUE

## UN PRODUCTEUR DIRECT INTÉRESSANT

Un malentendu regrettable existe sur l'origine des hybrides producteurs directs, lequel consiste à mettre sur le même pied les très anciens directs importés d'Amérique et les variétés issues de l'hybridation française, lesquelles n'ont rien de commun avec les directs américains (Clinton, Noah, Othello, etc....), et leurs contemporains abandonnés à cause du goût détestable de leurs vins.

Il importe donc de faire la lumière le plus possible sur les résultats incontestables, acquis par les hybrideurs français qui, depuis longtemps déjà, ont doté la viticulture française de cépages de haute valeur culturale et donnant des vins égaux à ceux de nos vieux cépages français à vins ordinaires. C'est un fait indéniable que ceux qui par parti-pris ont gêné la propagation des hybrides nouveaux ont fait perdre des millions aux vignerons français. Les mauvaises années, soit du fait des gelées ou de l'intensité des maladies cryptogamiques, l'ont assez souvvent démontré. Dans ma longue carrière d'expérimentateur des hybrides producteurs directs, je n'ai cessé de répéter ce qui arrive aujourd'hui, à savoir que nos vieux cépages à vins ordinaires disparaîtraient de plus en plus de nos vignobles pour faire place aux producteurs directs de création récente dont certains peuvent se passer de traitement.

Sans vouloir prétendre que l'hybridation de la vigne ait dit son dernier mot, on peut considérer la grande période d'essais comme terminée, du moins en ce qui concerne la production des bons vins de consommation courante ; sur ce point nous sommes définitivement armés, et les concours des vins de producteurs qui ont eu lieu récemment, notamment à Mâcon, les 16 février 1936, 28 février 1937 et à Mâcon encore le 13 mars 1938 (à Tonnerre, le plus important, le 12 décembre 1937) en sont une preuve irréfutable.

Je croirais manquer à mon devoir d'ancien propagateur des producteurs directs, en ne signalant pas un de ces hybrides direct, de création récente, de très grande valeur pour nos vignobles de l'Est et de toutes régions ou la maturité précoce est recherchée, je veux citer le *Seyve-Villard n° 5-276 blanc.*

C'est le premier direct blanc après environ un demi siècle de culture expérimentale des hybrides auquel j'ai trouvé réunies les qualités nécessaires à la propagation d'un cépage.

Voici d'abord les notes données par l'obtenteur : « Variété des plus intéressantes, vigoureux, port érigé, bien résistant aux maladies, très grosse production, souvent trois grappes par pampre, très saines, assez serrées, à grains moyens dorés, très sucrés, se conservant longtemps sur souche, repousses fertiles après gelées.. — Vin très alcoolique et fin ; taille courte ; mise à fruit très rapide ». Son bois s'aoûte de très bonne heure. La maturité est de toute 1re époque, son vin blanc a absolument la teinte de celui obtenu avec le Pinot blanc Chardonnay ; je ne peux pas encore dire que le bouquet du vin de 5.276 égale celui de nos cépages à vins fins ; en tout cas, il s'en rapproche beaucoup.

J'ai la ferme conviction qu'en raison de *la qualité de son vin,* les bons coteaux qui tombent en friches, malheureusement parce que la culture de nos bonnes et vieilles variétés y est devenue une culture de luxe, reverront, j'en suis persuadé, les temps prospères d'autrefois où la culture de la vigne, grâce aux producteurs directs, pourra s'y faire comme au temps jadis.

Donc produire avec le moins de frais possible une récolte assurée chaque année, des vins moins acides et plus fins que la moyenne des crus locaux.

Ce sont là des faits nouveaux avec lesquels il faut compter, surtout par ces temps ou la main-d'œuvre, en raison des événements, fait de plus en plus défaut.

Versons la larme du souvenir sur la splendeur passée des vieux cépages de nos riants coteaux, puis, sans regrets superflus, saluons leurs robustes et féconds héritiers, *les producteurs français,* ils ont pour eux la jeunesse et l'avenir.

A. Humbert,
Maire de Maynal (Jura)
Officier du Mérite agricole.

# L'AGRICULTURE ET LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

**Le décret du 20 septembre 1939 et l'agriculture**
**Formalité de recrutement et d'emploi de la main-d'œuvre agricole étrangère**
**Frais et loyaux coûts à engager**

Par décret en date du 20 janvier 1939 inséré au *Journal Officiel* du 20 septembre 1939, il est interdit à toute personne d'employer un étranger, même si ce dernier remplit les conditions fixées par l'article 64 du Livre II du Code du Travail, sans avoir au préalable obtenu l'autorisation de l'Office départemental de Placement du lieu de travail.

Cette interdiction *ne vise pas les employeurs de professions agricoles :*

— ouvriers agricoles, bineurs et arracheurs de betteraves, domestiques de ferme, bouviers et vachers, bergers, charretiers, personnel de machine à battre et entreprises de travaux agricoles et de battage, vignerons, vendangeurs, jardiniers et ouvriers forestiers (d'après la nomenclature de la Statistique Générale de la France). On doit y ajouter les employés et ouvriers des groupements agricoles et dans une certaine mesure les ouvriers d'artisanat.

Il résulte du décret du 20 janvier 1939 que l'emploi en agriculture de travailleurs étrangers agricoles est soumis aux mêmes règles qu'avant la parution de ce décret : contrat d'embauchage pour l'entrée en France et, lorsque l'ouvrier est autorisé à rester sur notre territoire, liberté d'embauchage dans les mêmes conditions que pour les travailleurs français.

Ainsi pourront être utilisés dans la période actuelle à défaut de polonais et de tchèques, les hongrois, les yougoslaves, les grecs, les belges, les suisses, les portugais et les espagnols, concuremment avec des travailleurs marocains.

Aussi bien, nous a-t-il semblé utile, surtout pour renseigner les femmes de nos mobilisés, moins informées que leurs maris des formalités touchant l'emploi de la main-d'œuvre agricole étrangère, de leur apporter sous une forme rapide la documentation nécessaire tant pour l'embauchage que pour l'emploi d'une main-d'œuvre indispensable.

*
**

Les gens mal informés s'imaginent aisément que les agriculteurs ont tendance à faire porter leurs embauchages d'ouvriers sur la main-d'œuvre étrangère pour diminuer leurs charges de personnel et conséquemment pour alléger leur prix de revient.

Rien n'est plus faux.

Car, aux termes de toutes les conventions internationales d'immigration et d'émigration, les salaires des ouvriers étrangers doivent être, à aptitudes physiques et professionnelles semblables, rigoureusement identiques à ceux des ouvriers français. Les Offices départementaux de Placement ont reçu à cet égard des instructions formelles pour n'accepter de demandes d'introduction d'ouvriers étrangers que si les salaires portés aux contrats sont au moins identiques à ceux des ouvriers français.

A travail égal, salaire égal, telle est la règle.

Il y a plus. Le système de la contre-lettre proposant un salaire inférieur est absolument interdit. Son auteur s'expose à deux sortes de sanctions :

1° à rétablir le salaire primitif et à verser à l'ouvrier par l'intermédiaire des Services officiels l'arriéré qui est dû ;

2° à se voir interdire, à temps ou définitivement, tout recours à la main-d'œuvre étrangère en cas de manquement ou de récidive.

Sans préjudice des poursuites, s'il y a lieu, pour altération des conditions d'un contrat revêtu du visa du Ministère du Travail.

— A cette obligation du salaire égal s'ajoutent tous les frais et loyaux-coûts de l'introduction de l'ouvrier, celui-ci étant d'ailleurs également tenu à certaines dépenses ainsi qu'en témoigne le tableau ci-après reproduisant toutes les formalités comportant une contribution pécuniaire quelconque.

*
**

I. — *Frais et dépenses incombant à un employeur agricole pour l'introduction et l'embauchage d'un ouvrier étranger.*

A) Frais obligatoires :

1° *Introduction des ouvriers.*

*a)* frais de *correspondance* avec l'Office départemental de Placement — ou de voyage à destination de cet Office ;

*b) certification* de la signature de l'agriculteur sur le contrat d'embauchage (1 fr. 50) ;

*c) frais d'introduction* de l'ouvrier à la charge de l'agriculteur depuis le lieu de rassemblement de l'ouvrier en pays étranger jusqu'au point de destination en France (circulaire du Ministre du Travail, n° 191 en date du 30 avril 1938, *Journal Officiel* du 28 mai) — (environ : 700 fr.) (1) ;

*d)* pour les ouvriers italiens *taxe d'émigration* de 5 fr. par ouvrier (avec maximum de 20 fr. par famille) ;

*e)* pour tous les ouvriers *taxe d'introduction* de 25 fr. par ouvrier introduit sans maximum (décrets-lois des 28 août 1939 et 17 juin 1938). Cette taxe est à verser par l'agriculteur dans les Caisses du Percepteur avant la remise de la demande à l'Office départemental de Placement, et elle reste acquise au Trésor quelle que soit la décision d'autorisation ou de refus du Ministère du Travail ;

*f)* frais de voyage de l'ouvrier *de la gare la plus proche* du lieu de l'exploitation (voiture ou car).

2° *Carte d'identité.*

(1) Ce taux ne concerne que les ouvriers en provenance d'Europe Centrale, pour les autres le remboursement des frais d'introduction n'intéresse que les frais de chemin de fer.

*a)* demande dans les délais : 100 fr. à la charge de l'employeur aux termes de l'article 203 du Code du Timbre pour le principe et du décret du 12 novembre 1938 pour le taux ;

*b)* demande en retard : pénalité en sus de 25 fr. par mois de retard (décret-loi du 2 mai 1938, article 4, modifiant sur ce point l'article 204 du Code du Timbre).

3° *Registre d'inscription.*

Spécial aux ouvriers étrangers suivant modèle prévu par l'arrêté interministériel (Travail et Intérieur) du 4 juin 1938 (en vente dans les Bureaux départementaux de main-d'œuvre agricole et dans les Sociétés d'Immigration) décret-loi du 2 mai 1938.

Défaut d'inscription sur le registre : Pénalité de 1 à 5 fr., sans circonstances atténuantes (décret-loi du 2 mai 1938, art. 22).

4° *Allocations familiales.*

Affiliation à une Caisse d'Allocations familiales agricoles au moment de la demande (décret-loi des 31 mai et 30 août 1939) et cotisations à la Caisse d'allocations familiales agricoles à raison de X pour 100 des salaires effectivement payés.

5° *Assurances Sociales.*

Sa part de cotisations aux Assurances Sociales qui est égale à celle de l'ouvrier sauf en Alsace et Lorraine où l'employeur ne verse qu'un tiers des cotisations pour l'assurance maladie.

6° *Congés payés.*

Aux termes du décret du 26 septembre 1936 portant application à l'agriculture de la loi du 20 juin 1936, les ouvriers étrangers bénéficient d'un congé payé de même durée que les ouvriers français et qui doit être pris de façon qu'il soit achevé une semaine au moins avant l'expiration du contrat.

Les ouvriers reçoivent pendant leur congé l'indemnité représentative du salaire total. Il y a donc lieu d'ajouter au salaire en espèces le montant des avantages en nature, à moins que l'ouvrier ne continue à en bénéficier pendant son congé. Le montant des avantages en nature est fixé forfaitairement au taux de l'indemnité journalière que touchent les travailleurs victimes d'un accident du travail.

B) Frais facultatifs :

1° *Accidents du travail.*

Assurance contre les accidents du travail (loi du 15 décembre 1922).

2° *Maladie.*

Assurance contre la maladie pendant les 6 premiers mois de contrat, alors que l'ouvrier ne bénéficie pas des prestations des Assurances Sociales (réglementation spéciale aux étrangers porteurs d'un contrat type d'un modèle obligatoire).

3° *Débauchage.*

Assurance contre le débauchage (à une Société d'Immigration).

4° *Rupture de contrat.*

3 fr. par semaine non accomplie en cas de rupture aux torts de l'employeur.

C) Pénalités pour infraction aux dispositions visant l'emploi des étrangers :

Rappelons qu'aux termes de l'article 19 du décret-loi du 2 mai 1938.

1° Il est interdit, à toute personne d'embaucher un étranger non muni de la carte d'identité d'étranger, délivrée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et portant la mention « travailleur ». C'est l'interdiction de police.

2° Il est également interdit d'employer un étranger dans une catégorie professionnelle, une profession ou un département autres que ceux mentionnés sur la dite carte.

Lorsque la dite carte d'identité est délivrée pour la première fois, elle doit mentionner la date ainsi que la durée du contrat de travail sur le vu duquel elle a été délivrée. Il est interdit à tout employeur d'embaucher directement ou par intermédiaire, un travailleur étranger introduit en France, avant l'expiration du contrat de travail en vertu duquel il a été introduit.

Cette interdiction ne sera pas applicable :

1° Si le contrat de travail liant le travailleur étranger à son premier employeur a été réalisé par décision de justice ;

2° Si une année s'est écoulée depuis l'introduction du travailleur intéressé ;

3° Si le travailleur est porteur d'une carte de présentation délivrée par un Office public de placement après enquête auprès du précédent employeur, dont les droits vis-à-vis du travailleur et du nouvel employeur sont réservés.

Les infractions aux interdictions d'emploi de la main-d'œuvre étrangère sont les plus pénalisées. Sous l'empire de la loi du 11 août 1926, l'utilisation d'un ouvrier non porteur d'une carte d'identité ou dans une autre profession ou avant l'expiration de son contrat étaient passibles de peine correctionnelle allant de 100 à 1.000 francs. Or, il a été constaté que les tribunaux reculaient souvent devant l'application stricte de l'amende prévue.

Le taux de cette amende était, en effet, assez élevé si l'on considère que pour les peines correctionnelles le condamné devait payer, compte-tenu des frais de justice et des décimes, une somme de 550 fr. à 11.000 fr.

Il s'est, dès lors, fréquemment produit que les juges ont fait une large application de l'article 463 du Code pénal sur les circonstances atténuantes et ont ainsi contribué à rendre moins redoutable aux yeux des employeurs, en infraction avec la loi, la perspective d'une condamnation.

Pour éviter de tels inconvénients, qui diminuent l'efficacité des dispositions légales, et par cela même tendent à les rendre inopérantes, la loi nouvelle a réduit dans une proportion importante le taux des pénalités.

Elle a abaissé ce taux de 100 et 1.000 fr. à 50 et 200 fr. Par contre l'article 463 sur les circonstances atténuantes n'est plus applicable (décret-loi du 2 mai 1938).

Rappelons aussi qu'aux termes du décret du 14 mai 1938 (art. 14) toute personne logeant ou hébergeant des étrangers, à quelque titre que ce soit, doit faire à la Mairie de la commune une déclaration spéciale indiquant les nom, prénoms et état-civil complet de l'intéressé ainsi que les numéros, date et lieu de délivrance de la carte d'identité.

La sanction pour infraction à cette disposition est inscrite dans le décret-loi du 2 mai 1938 (art. 15) faisant application de l'article 471, paragraphe 15 du Code pénal : 1 à 5 fr. en principal.

**MOTEUR** 4 cyl., 15 CV. avec poulie, équipé avec gazogène à bois, ensemble monté sur remorque 4 roues à pneus. Matériel neuf vendu d'occasion, conviendrait pour sciage ou battage.

**HACHOIR à bois**, neuf, vendu d'occasion, bas prix.

**Établissements Edgar BRANDT**
Gazogènes à bois et à charbon de bois
pour véhicules industriels
**73, rue des Minimes COURBEVOIE (Seine)**

## *Travaillez pour vous !*

Vous avez fait des économies. Chaque jour un peu d'argent a été mis de côté. Aujourd'hui qu'allez-vous en faire ?
Il est précieux cet argent. Il représente quelquefois bien des sacrifices. Il faut le mettre bien en sécurité. Il faut aussi le faire produire. Souscrivez donc aux Bons d'Armement, c'est ce que vous avez de mieux à faire. Ainsi placées, vos économies vous rapporteront un bel intérêt qui vous sera payé d'avance. Et si vous avez besoin d'argent avant l'échéance rien ne sera plus facile que d'en obtenir l'avance. Et puis sur cet argent... vous ne paierez aucun impôt.

## *Travaillez pour votre pays !*

En souscrivant aux Bons d'Armement vous vous unissez à l'effort que le pays tout entier est en train de fournir. Grâce à vous nos soldats seront mieux armés, mieux nourris, mieux habillés.
C'est vous qui pouvez hâter la fin de la guerre, c'est vous qui déciderez de la victoire puisque de vous dépend la force, la puissance, l'équilibre de la France.
Faites votre devoir, sauvegardez vos intérêts et

## *Souscrivez aux* BONS D'ARMEMENT

R2

CRÉATION TAHON

**PLUS DE CHLOROSE!**

LA

# DOLOMAGNÉSIE

COMBAT ET GUÉRIT
LA
CHLOROSE
DE LA VIGNE ET DES ARBRES FRUITIERS
(Emploi : Octobre à Mars)

NOTICES — ATTESTATIONS

**GARRIGUE & CHALLOU**
4, Place Jean Jaurès
BÉZIERS — BORDEAUX — TOULOUSE

## GRANDES PÉPINIÈRES MACONNAISES

**Importante collection d'Hybrides**
**— et de Raisins de Table —**

Ancienne Maison CHARMONT et Fils

# H. BOULAY* et FILS

**Viticulteurs Arboriculteurs** — *Successeur*
Ingénieur Agricole Montpellier, 1931.
Faubourg St Clément, **MACON**

*Catalogue Prix Courant franco sur demande*

**CHEVAUX, chiens, chats** galeux, ectarrhe auriculaire du chien, crapaud, grappe sèche et humide du cheval. Guérison instantanée. Milliers d'attestations. **JALTIER Emile, CHARBUY (Yonne).**

**DEUX BROYEURS de SARMENTS** neufs marque Thanvez à vendre prix très réduit.
Stat. essais agr. **CORNU, Nyons** (Drôme).

**PORCS** 2 mois, sevrés-castrés, franco toutes gares, mort. assurée 3 **mois. 2 porcs, 250 frs**; 4 porcs, **480 frs**; 5 porcs, **590 frs**; 8 porcs, **900 frs**. Catalogue gratuit :
**LACROIX, St-Denis-près-Martel, (Lot).**

Sur Céréales comme sur Prairies

la fumure rationnelle

comprendra en moyenne

**200 kilogrammes**

de Chlorure de Potassium

à l'hectare

pour assurer au cultivateur une récolte abondante en grains de poids spécifique élevé et un rendement rémunérateur en fourrages d'excellente qualité.

POTASSE D'ALSACE

MARQUE DÉPOSÉE

*Documentation et renseignements gratuits à la*

**Société Commerciale des Potasses d'Alsace**

9, Avenue Président-Wilson, à MONTLUÇON (Allier)

**SEMEZ DU SOJA** viande végétale pour l'homme et les animaux, débouchés commerciaux et industriels assurés.

Sur demande, le **Syndicat National des Producteurs de Soja en France**, 35, rue Ledru-Rollin, **Chateauroux** (Indre), vous enverra sa brochure illustrée de propagande. Joindre 2 f. 50 en timbres-postes, pour les frais. Ecrivez.

1008. — **Ouvrages techniques d'occasion** sur demande indiquant spécialité ou région. Constitution de dossiers à partir de 200 fr. P. Larue, ingénr agron. à Gurgy (Yonne).

**Pendant la guerre**

vous devez produire davantage afin d'assurer la Vie économique du Pays

**Produire c'est Servir**

Il sera fait une forte consommation de **POMMES DE TERRE** et vous pouvez facilement augmenter vos rendements en utilisant les PLANTS DE

**POMMES DE TERRE BRETONNES**

**des Cultures surveillées de**

**l'ANCne SOCIÉTÉ FERMIÈRE BRETONNE**

**J. DESCHAMPS,** successeur

**SAINT-BRIEUC (C. du N.)**

qui vous assureront une grosse récolte de parfaite conservation.

Demandez de suite le catalogue illustré et gratuit des 40 Variétés.

*Prix spéciaux pour favoriser la culture pendant toute la durée des hostilités.*

**Représentants sérieux acceptés partout**

**AVIS**

NOUVEAU REGLEMENT DE LA

**LOTERIE NATIONALE**

**A dater de la 18me Tranche 1939 et pendant le cours de l'année 1940**

A CHAQUE TRANCHE

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot | de 5.000 000 | de Francs |
| 2 Lots | de 1.000.000 | de Francs |
| 4 Lots | de 500.000 | Francs |
| 10 Lots | de 100.000 | Francs |
| 20 Lots | de 50.000 | Francs |
| 100 Lots | de 10.000 | Francs |

et plus de 210 000 autres lots.

**1.000.000 SEULEMENT DE BILLETS**

AU LIEU DE 1.500.000

*donc, toujours 1 chance sur 5 de gagner et*

**50 % DE CHANCES**

SUPPLÉMENTAIRES DE GAGNER

**LES GROS LOTS**

**Trois Producteurs directs intéressants**

**SEIBEL noirs 7053 - 8357 et S.-VILLARD 5-276 blanc**

**Beaux Greffés — Racinés — Boutures**

*S'adresser à :*

**HUMBERT,** Officier du Mérite Agricole, Maire à **Maynal** (Jura)

# PERA FRÈRES

FLORENSAC (Hérault)

FRANCE

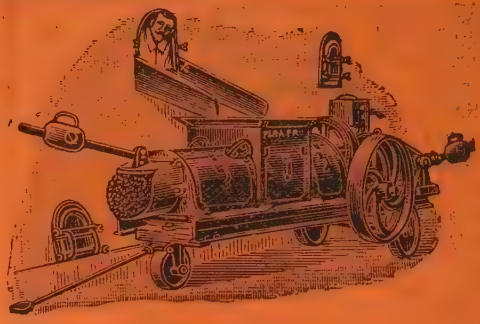

Déposée France et Étranger

# Sulfateuse à grand travail

NOUVELLE CRÉATION — **Breveté S. G. D. G.**

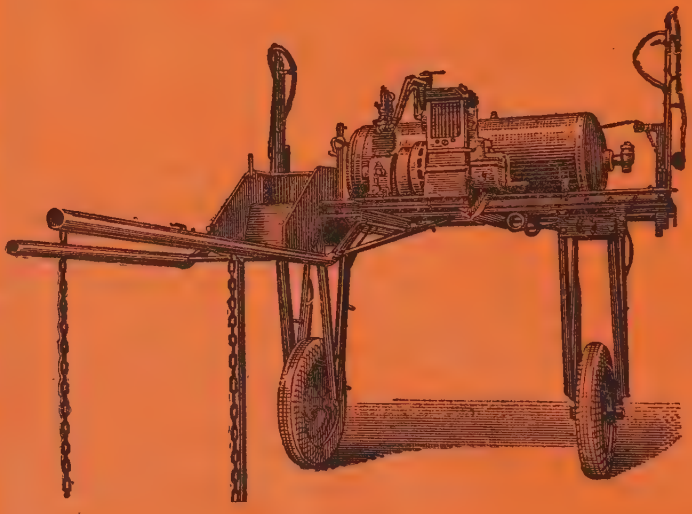

**AIR COMPRIME**

—

**Sans bouteilles**

—

**Pression constante**

—

**Réglable à volonté**

—

Aucune avarie n'est possible quelles que soient les omissions ou erreurs du conducteur.

Aucune possibilité de passage de liquide au compresseur.

## SOUFREUSE - POUDREUSE

A MOTEUR

GRAND TRAVAIL TRAITANT 5 RANGÉES

DISTRIBUTION RÉGULIÈRE

A DÉBIT VARIABLE A VOLONTÉ

***

II. — *Frais et dépenses incombant à un ouvrier étranger travaillant en France.*

1° *Impôts* (saisonniers).

*a)* impôt à la source. . . . . 8 %

*b)* contribution nationale extraordinaire. . . 2 %

Total. . . . . 10 %

après abattement de 20 % des salaires soit donc $\frac{80 \times 10}{100} = 8$ % sur le salaire réel.

(non saisonniers) :

impôt sur les salaires 8 % après abattement de 10.000 fr. à la base ;

contribution nationale extraordinaire (comme pour les ouvriers français).

2° *Maladie.*

Retenue de 2 % du salaire global, à titre de participation aux frais de maladie pendant les 6 premiers mois de contrat, les Assurances Sociales ne jouant pas pendant cette période.

3° *Assurances Sociales.*

Part de l'ouvrier de cotisations aux Assurances Sociales, qui s'élève actuellement à :

— 6 fr. lorsqu'il s'agit d'ouvriers à capacité professionnelle réduite ;

— 8 fr. pour une femme ;

— 10 fr. pour un homme ;

— 15 fr. pour les hommes et les femmes dont le salaire annuel est supérieur à 12.000 fr. (1).

4° *Carte d'Identité.*

Frais accessoires à l'établissement de carte d'identité de travailleur étranger, la carte elle-même étant payée par l'employeur (voir ci-après).

5° *Retenues pour garantie contre le débauchage.*

10 % du salaire global à titre de retenue de garantie jusqu'à concurrence de 150 fr. pour les yougoslaves et de 250 fr. pour les polonais, ces retenues étant remboursables à l'ouvrier, après 6 mois de contrat pour les yougoslaves et à son expiration pour les polonais. En cas de rupture de contrat ces sommes reviennent à l'employeur avec majoration de 3 fr. par semaine non accomplie, sauf pour les yougoslaves pour lesquels cette majoration n'est pas prévue.

6° *Frais de voyage pour venir en France.*

Frais de voyage du domicile de l'étranger jusqu'au lieu de rassemblement pour le départ collectif.

7° *Formalités de passeport.*

Frais de passeport et tous les frais accessoires dans le pays d'origine.

8° *Frais de retour.*

(sauf pour cerains saisonniers).

A. Beckerich,
Ingénieur Agricole,
Secrétaire général adjoint du Conseil National de la main-d'œuvre.

(1) En Alsace et Lorraine l'ouvrier paye les 2/3 des cotisations pour l'assurance maladie et la moitié pour l'assurance invalidité.

## AU SUJET DE

# L'ACIDE SULFURIQUE ET DES ENGRAIS DÉSHERBANTS

Le *Progrès agricole et viticole* ayant maintes fois manifesté le désir de recevoir les observations que suggèrent à ses abonnés les articles qui y paraissent, je me fais un plaisir et un devoir de présenter ci-dessous quelques remarques inspirées par la lecture d'une étude que M. Rosella, professeur d'agriculture, a fait paraître dans le n° du 21 janvier dernier, sous le titre « *Acide sulfurique ou engrais désherbants* ».

Je crois d'abord utile de préciser que l'acide sulfurique détruit, dans les céréales, presque toutes les mauvaises herbes autres que les graminées. C'est l'herbicide actif et énergique par excellence. Si son efficacité est « indiscutable lorsqu'on a affaire à des herbes telles que les *sanves* et les *ravenelles* », elle ne saurait non plus être mise en doute quand il s'agit de vesces, gesses, luzernes maculées, petits trèfles, sèneçons, mourons, capselles, renoncules, matricaires, renouées, coquelicots, bourraches, etc., etc... M. Rosella est, à coup sûr, du même avis, et la phrase de son article qui laisse entendre que l'efficacité de l'acide n'est indéniable que sur des mauvaises plantes comme les sanves et les ravenelles ne correspond certainement pas à sa pensée.

Mais là où se manifeste indubitablement entre ses lecteurs et lui une divergence de vues, c'est quand il donne à penser que l'emploi de la méthode Rabaté conduit souvent à des mécomptes, et que les résultats sont meilleurs avec les engrais désherbants, tout au moins lorsque les herbes à détruire sont encore jeunes et peu résistantes.

Or, il n'est pas de procédé plus souple et plus sûr que le traitement à l'acide sulfurique. Même à des degrés divers de végétation, on est certain d'obtenir de bons résultats en choisissant la concentration convenable. Est-on en présence d'herbes très jeunes ? Une solution à 5 pour 100 peut souvent suffire et la céréale se remet aussitôt. Les plantes adventices sont-elles résistantes ; le ciel est-il couvert et brumeux ? Une forte concentration est à adopter, et on peut prédire qu'elle assurera un bon nettoiement, et ensuite une régularité heureuse dans la croissance de la céréale, *à moins qu'on ait commis l'erreur de sulfuriquer trop tardivement.*

Bref, l'effet de l'acide sulfurique peut être en quelque sorte mathématiquement escompté. Aussi, ceux qui connaissent la pratique du sulfuriquage n'enregistrent pour ainsi dire pas d'insuccès : les herbes sont détruites radicalement, sans que le retard momentané dans la végétation de la céréale soit préjudiciable au rendement.

Au surplus, on peut traiter par n'importe quel temps, pourvu qu'il ne pleuve pas ; de toutes façons, les mauvaises herbes sont tuées presque immédiatement. Il est donc bien rare (et il semble que ce soit faire preuve de partialité que de chercher à faire croire le contraire) qu'on ne puisse pas épandre l'acide *au cours de la période la plus favorable.* « L'usage de l'acide sulfurique suivant la méthode Rabaté a pour lui de nombreux avantages, dit M. H. Prioton, directeur des Services agricoles de la Charente, et *notamment celui de la sécurité dans la réussite* ».

Cette « sécurité dans la réussite », les engrais desherbants la possèdent-

ils ? Nullement. Il faut épandre l'engrais lorsque, selon M. Rosella lui-même, « les herbes sont peu développées ou offrent une assez faible résistance ». On conviendra que ce laps de temps est court, et comme, après l'épandage, un temps ensoleillé est nécessaire pendant au moins deux jours, il n'est pas surprenant que la destruction des mauvaises plantes soit très aléatoire.

M. Rosella signale que les engrais désherbants ont l'avantage, que ne possède pas l'acide sulfurique, d'exercer après coup une action fertilisante qui vient neutraliser l'effet des quelques brûlures produites par l'herbicide sur les céréales.

Est-ce donc un avantage que d'être dans l'obligation de désherber et fertiliser en même temps ? Assurément non. Car, pour obtenir les rendements maxima, il y a *en général* intérêt à ce que ces deux opérations soient faits séparément. Un seul exemple suffira à le montrer. Il arrive souvent que des vesces — qui apparaissent assez tard — ne peuvent être traitées avant mi-mars. Par l'emploi de l'engrais désherbant, la verse ou l'échaudage se manifeste dans bien des cas, par suite de la nitrification de la cianamide qui devient active au moment même où la céréale devrait être privée d'azote.

Avec l'acide sulfurique, on a la possibilité d'azoter la céréale à l'heure la plus favorable, qui peut être antérieure ou postérieure au sulfuriquage suivant les circonstances. En outre, on peut choisir un engrais très assimilable, très précis, capable d'agir *tout de suite*. Par l'engrais désherbant, on fait obligatoirement usage d'un engrais azoté *de fond*, qui, employé *en couverture*, assure une fertilisation imparfaite, très inférieure à celle qu'une application *rationnelle* donnerait.

Veut-on, d'ailleurs, avec le procédé Rabaté, réunir les opérations herbicide et fertilisante ? Rien n'est plus facile : on fait dissoudre du sulfate d'ammoniaque dans la solution sulfurique, ce qui n'entraîne aucune complication.

Je veux maintenant indiquer simplement pour mémoire, sans entreprendre de la discuter, l'opinion de M. Rosella sur l'action de l'acide sulfurique contre le piétin.

Voici ce qu'a écrit à ce sujet, en 1929, E. Rabaté, ancien Inspecteur général de l'agriculture, vulgarisateur de la méthode qui porte son nom : « Nos observations dans les champs d'expériences et aussi dans les traitements de grande culture qui portent sur plusieurs milliers d'hectares de blé chaque année nous ont permis de signaler, depuis 1912, une efficacité très marquée de l'acide sulfurique contre le piétin du blé, au moins en ce qui concerne les traitements avec un dosage de 10, 12 ou 14 pour 100 d'acide à 65° sur les froments d'hiver portant cinq à six feuilles ».

De très nombreux agronomes — et non des moindres — ont confirmé les observations de Rabaté.

M. Rosella n'est pas du même avis, et on ne saurait lui en faire grief. N'ayant pas étudié spécialement la question, mon incompétence m'interdit d'être juge en la matière. Je me limiterai à dire (et j'espère qu'il excusera ma franchise) que je suis plutôt enclin à me ranger à l'avis de Rabaté.

Quant à la verse, M. Rosella reconnaît qu'elle est réduite « *un peu* » par la méthode Rabaté, alors que tous les praticiens admettent que le

sulfuriquage la combat *dans une très forte mesure*. Mais il considère que c'est là un « maigre avantage ». ! !

« *Acide sulfurique ou engrais désherbant ?* » interroge au début de son article M. Rosella, qui semble par la suite donner la préférence aux engrais désherbants. Je conclurai cette courte note par l'opinion de M. Douence, directeur des Services agricoles des Basses-Pyrénées, que je choisis entre mille parce qu'elle vient d'être exprimée tout récemment : 6 décembre 1939 : « Des essais de sulfuriquage de blé ont été organisés au cours de cette année par la Direction des Services agricoles des Basses-Pyrénées. Comme il fallait s'y attendre, ces essais ont été parfaitement concluants, *et le procédé s'est révélé comme le plus efficace des divers procédés,* que l'on peut qualifier de chimiques, *de destruction des mauvaises herbes* ».

G. Gaillou,
Ingénieur agronome

## LES COMBUSTIBLES FORESTIERS

En temps de paix et plus encore dans les circonstances actuelles, les grandes nations ont le souci vital de leur indépendance économique.

La France, tributaire de l'étranger pour la presque totalité de ses combustibles liquides et pour le tiers de sa consommation de charbon, a commencé par réaliser le magnifique programme de son équipement électrique. Cette entreprise en voie d'achèvement ne nous dispense pas de tirer profit, par ailleurs, de l'énergie thermique offerte par les combustibles forestiers.

La forêt française couvre plus de dix millions d'hectares de notre pays. Sa production annuelle, en supplément du bois d'industrie, dépasse trente millions de stères de bois combustible dont une grande partie, considérée comme un sous-produit de l'exploitation forestière, est souvent à peu près négligée.

Désormais ces immenses ressources, constamment renouvelables, doivent être mises en œuvre. Il nous faut, tout d'abord, intensifier le chauffage au bois dans des appareils modernes dont le rendement en calories utilisées et les commodités d'emploi les rendent aussi intéressants pour les usagers que les autres systèmes de chauffage domestique. Nous devons également recourir au bois, pour produire la force motrice, chaque fois que la traction animale ou les moteurs électriques n'offrent pas une solution plus avantageuse. On peut envisager deux méthodes : d'une part, le chauffage direct des chaudières de machines à vapeur, d'autre part, la production du gaz de gazogène avec utilisation de ce dernier soit à l'alimentation immédiate des moteurs, soit encore pour servir au chauffage.

1° *Les locomobiles agricoles à vapeur* sont de plus en plus délaissées. On leur reproche d'être d'une conduite peu agréable et de n'offrir qu'un médiocre rendement mécanique.

En réalité il ne faut pas attacher une trop grande importance au seul rendement de la phase de transformation dans un moteur. Le rendement total réalisé à partir du recueil du combustible naturel est bien plus important à considérer.

D'ailleurs les agriculteurs ont une conception particulière du rendement par le fait qu'ils n'ont pas l'habitude de ménager leur temps ni leur peine tout en étant avares de leurs économies monétaires. Ceci est une conséquence des lois de leur dur métier. Ils savent que des économies sont indispensables pour combler le déficit d'une mauvaise année ou la mévente d'une récolte.

Les agriculteurs, qui ont le souci naturel de réduire leurs achats, restreignent leur budget en s'efforçant de se suffire par leurs propres moyens.

A la lumière de ces considérations qui nous ramènent à notre sujet, on peut certifier que les moteurs à vapeur chauffés aux combustibles forestiers ne manqueraient pas d'avoir la faveur des agriculteurs si ces appareils, grâce à certaines améliorations, pouvaient être un jour soustraits aux plus sérieux ennuis matériels de leur conduite et si, d'autre part, il était possible de les soulager en partie des obligations du contrôle dont ils sont un peu trop accablés.

2° *Le gaz de gazogène* est un combustible qui bénéficie actuellement d'une grande publicité en même temps que de la sollicitude des Pouvoirs publics. Il ne saurait en être autrement puisque ce gaz, après épuration, peut remplacer l'essence des moteurs à explosion.

Les gazogènes légers, d'un fonctionnement sûr, peuvent parfaitement équiper les camions automobiles ou les tracteurs agricoles. La solution est donc très attrayante.

Toutefois le remplacement de l'essence par le gaz de gazogène qu'on appelle encore et non sans raisons, le gaz pauvre, entraîne une perte de la puissance du moteur de l'ordre de 20 à 30 pour 100. Cette perte est ordinairement très gênante ; on ne peut la réduire que par certaines modifications du mécanisme, comme l'augmentation de la compression du mélange gazeux dans le cylindre ; ou par des aménagements adjoints au moteur, tel que l'emploi d'un compresseur d'admission, lequel est souvent une source d'ennuis.

Sur les véhicules neufs le problème se résoud dans de bien meilleures conditions ; l'utilisation d'un moteur à gaz ne présente plus les mêmes difficultés. Dans ce cas le constructeur a toute latitude pour prévoir un moteur surpuissant, spécialement conçu pour la marche au gaz et capable de donner entière satisfaction.

Il est à noter que ces moteurs spéciaux alimentés au gaz finissent par atteindre des caractéristiques qui les différencient nettement des moteurs à essence et les apparentent même dans une certaine mesure aux moteurs à huile lourde.

C'est ainsi que les moteurs à quatre temps du type Diesel se prêtent mieux à la transformation en moteurs à gaz que les moteurs à essence.

Cela s'explique en considérant que le taux de compression volumétrique d'un moteur à essence doit être inférieur à 5 lorsque sa culasse est en fonte et ne doit pas sensiblement dépasser 7 quand il est muni d'une culasse en aluminium.

Au delà de ces compressions le phénomène de la détonation ne tarde pas à se manifester et on sait combien il est nuisible à la bonne marche du moteur.

Avec le gaz de gazogène, sans crainte de détonation ni d'allumage spontané du combustible comprimé dans le cylindre, il est possible de porter

le taux de compression à 12, chiffre qui se rapproche de celui des moteurs Diesel dans lesquels le taux de compression est de 15.

Or l'augmentation du taux de compression $\rho$ augmente le rendement $\eta$ du moteur ainsi que l'indique le tableau suivant qui donne les différentes valeurs de $\eta$ pour les valeurs usuelles correspondantes de $\rho$

| $\rho =$ | 4 | 5 | 6 | 7 | 9 | 10 | 11 | 12 | 14 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| $\eta =$ | 0.34 | 0.38 | 0.42 | 0.44 | 0.46 | 0.48 | 0.50 | 0.52 | 0.54 |

Cependant les constructeurs de moteurs à gaz limitent habituellement le taux de compression à 8. En voici les principales raisons :

D'abord ils dimensionnent souvent le moteur à gaz en ce qui concerne les pièces motrices : cylindre, pistons, bielles, vilebrequin, paliers, etc... plutôt comme un moteur à essence que comme un moteur à huile lourde.

Ensuite ils redoutent, quand le taux de compression dépasse 8, de ne pas réaliser l'allumage électrique du moteur de façon satisfaisante. Aux fortes compressions les ratés d'allumage deviennent fréquents. Parfois l'étincelle de l'allumage jaillit extérieurement à la surface de l'isolant de la bougie.

Enfin la mise en marche à la main des moteurs fortement comprimés devient impossible et les démarreurs électriques ou les lanceurs à ressort sont toujours assez onéreux.

3° Pour satisfaire les besoins de l'agriculture *on est amené à envisager une troisième solution* mixte des deux précédentes en considérant que la partie la plus délicate d'un gazogène, celle qui exige le plus souvent l'intervention du conducteur pour les nettoyages et le bon entretien, est constituée par l'ensemble des appareils d'épuration du gaz.

Une épuration parfaite, ayant pour but de débarrasser le gaz des poussières et des goudrons, est indispensable lorsque le gazogène alimente un moteur à combustion interne. C'est à cette condition seulement que le moteur alimenté peut faire un long service sans encrassement ni usure anormale.

Mais, pour certains besoins de l'agriculture, on doit se demander s'il ne serait pas plus rustique de réduire le gazogène au simple générateur du gaz. Ce gaz serait alors brûlé directement dans le foyer d'une chaudière de machine à vapeur.

Obtenir l'énergie mécanique en passant à nouveau par la vapeur après avoir déjà obtenu le gaz est une idée qui paraît bien désuète. Entendons qu'elle ne saurait être maintenant envisagée qu'à la suite d'une reconsidération complète du problème ayant pour but de le solutionner avec le bénéfice des derniers perfectionnements techniques. Ces perfectionnements, on les ignore un peu trop facilement. Pourquoi vouloir que chez nous, qui importons le pétrole, les meilleures solutions de la culture mécanique soient les mêmes que dans les pays où le précieux liquide abonde et n'est pas grevé de lourdes charges fiscales.

***

Afin de fixer les idées en ce qui concerne la marche des gazogènes, précisons que ces appareils, suivant leur construction, utilisent comme combustible : le coke, l'anthracite, le charbon de bois, le bois torréfié (charbon roux) ou le bois.

Le gaz est produit dans une première partie du gazogène qui est le générateur d'où il passe successivement dans un refroidisseur, un épura-

teur et un mélangeur. Ce dernier est directement relié au moteur que le gaz alimente.

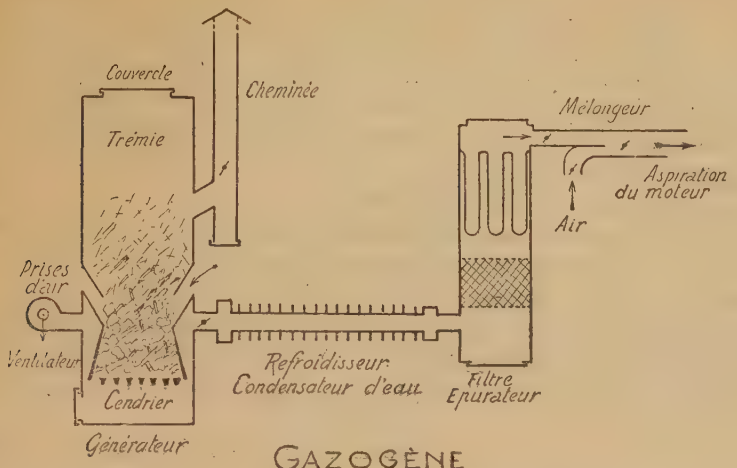


GAZOGÈNE

*Le générateur* est ordinairement de forme cylindrique.

Au départ on le remplit progressivement avec le combustible que l'on allume à la partie inférieure ; puis, pendant le fonctionnement, on le garnit à nouveau de combustible, s'il y a lieu, de temps en temps, par une trémie supérieure que ferme un couvercle étanche.

Intérieurement la base du générateur est conique, elle est parfois limitée au-dessous par une grille qui la sépare du cendrier.

*(à suivre)*

Yves LAMAU,
Ingénieur agricole,
Chargé de cours à l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier

## MI-FÉVRIER 1940 EN YONNE

Prise un peu avant Noël, avec une couche de neige de quelques centimètres, la terre a supporté des froids de 15 à 20 degrés. Elle a dégelé d'abord en surface, d'où marécage général, car le sous-sol était partout imperméable. Ce n'est qu'au début de février qu'on cessa de voir de l'eau entre les mottes, et à la mi-février qu'ont put reprendre les labours et les semailles.

Pour les récoltes en terre, on pensait qne les dégâts seraient insignifiants vu la présence de la neige, mais la disparition rapide de cette dernière, asséchée par le vent (la tension de vapeur de la neige est appréciable) et la durée du froid ont détruit beaucoup de plantes d'hiver dans les jardins ainsi que quelques blés nouveaux. Pas tant cependant que la gelée subite de décembre 1938.

Hiver des plus tristes dans nos villages privés de jeunesse masculine, privés parfois de nouvelles, de médecins ou de provisions à cause du verglas. La mortalité hivernale des vieillards a triplé cette année dans l'Auxerrois.

Si les proverbes sont vrais, les blés qui ont résistés seront beaux car semés dans la boue et éclos dans la sécheresse :

« Gelée en janvier, blé au grenier »
« Hiver neigeux emplit le grenier »

Mais il manque au moins un tiers des blés d'automne. On ne pourra combler qu'une partie de cette lacune. On fera surtout de l'avoine ou de l'orge. On espère que les Anglais, buveur de bière, donneront un débouché à l'orge et au houblon.

Les terres non préparées en mars pourront être façonnées à temps perdu pour se montrer plus fertiles en blé d'automne 1940-1941.. à condition qu'on aie des attelages et des laboureurs.

On songera aussi aux plantes oléagineuses.

L'entr'aide existe bien dans nos villages. On échange une journée d'homme contre une journée de cheval par exemple. Mais on paye rarement les laboureurs à l'heure où à la tâche, surtout quandce sont des « patrons ».

Les Services départementaux de la production pourraient orienter les populations en établissant un tarif approximatif. Par exemple : l'heure d'homme ou de cheval harnaché cinq francs. Plus value pour fourniture de charrue ou charrette : 1 franc.

On s'est décidé à rendre à la ferme des hommes qui l'habitaient. La plupart des miliciens espagnols ont été placés dans des équipes de travaux publics où ils sont mieux à leur place qu'isolés avec des femmes...

Il est question de répartir des tracteurs à gazogènes ou charbon de bois dans les fermes à betteraves.

*
* *

Les bêtes à viande et à lait étaient tellement recherchées que le préfet de l'Yonne a interdit leur exportation hors du département, sauf pour l'Intendance.

Il en résulte des difficultés pour les départements voisins qui achetaient des jeunes vaches laitières dans l'Yonne. Les wagons quotidiens de lait qui descendent vers Paris vont-ils remonter vers la Nièvre ?

On ne peut toucher à une branche de la production sans que celà se répercute sur toute l'économie !

*
* *

Pendant le repos des attelages, qui a duré trois mois, on a travaillé un peu dans les bois et distillé les marcs.

Il se trouve cette année que le Noah est plus alcoolisé que les cépages blancs tardifs qui n'étaient pas mûrs au 1er novembre. Et, comme sa production. à l'hectare est plus grande et qu'il n'exige pas de traitements, comment veut-on qu'on renonce à ce cépage, quitte à transformer en eau-de-vie le vin et le marc.

Le cidre est cette année meilleur que certains vins !

*
* *

Le Tribunal correctionnel d'Auxerre a condamné plusieurs boulangères qui donnaient à leur pain de fantaisie une légèreté intolérable. A leur façon, elles évitaient cependant le gaspillage de la farine ! Aucune poursuite n'a été engagée, semble-t-il, pour insuffisance de la capacité des bouteilles ou des verres de vin ou insuffisance de degré ou de qualité chez les débitants.

*
* *

D'après les journaux eommerciaux, la distribution du café par département se fait sur une base mensuelle de 50 o/o des distributions de l'année 1938.

On peut suppléer partiellement à cette carence en torréfiant de l'orge germée (malt), du pois chiche (café français), des glands désacidifiés (glands doux), des lupins, des figues et mieux en dégustant du vin chaud et sucré puisque, heureusement, ni le vin ni le sucre ne manquent dans cette post-dernière guerre.

France, le bleu de l'étendard
Déjà victorieux s'ensoleille,
Car le rouge boit du pinard
C'est ton sang, le jus de la treille ! (1).

P. S. *Gurgy-sur-Yonne, 15 février 1940.* — Une couche de neige croissante couvre le sol. Elle sera protectrice. Mais c'en est fait du complément des semailles de blé.

Pierre LARUE,

## RECTIFICATIF

Prière de lire dans le dernier paragraphe de l'article de M. Billon, paru dans le dernier numéro : « Fumures des blés ».

« En résumé, la méthode Gibertini assouplie, que l'on devrait dénommer la méthode Pons, peut permettre d'obtenir des excédents de récolte d'au moins **6 quintaux** à l'hectare au lieu de 69) en bonnes terres et pouvant atteindre jusqu'à 10 quintaux à l hectare en terres « maigres » (au lieu de 109) ».

## INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

### Essais de tracteurs agricoles

Les essais publics de tracteurs agricoles organisés par le Comité départemental de la production agricole de l'Hérault auront lieu les 27 et 28 février dans la région de Montpellier et les 1 et 2 mars dans la région de Béziers.

En cas de mauvais état du terrain dû à des pluies, ils seraient renvoyés à des dates ultérieures.

A Montpellier, une quinzaine d'appareils différents travailleront du matin au soir dans le vignoble de La Valette, annexe de l'Ecole Nationale d'Agriculture, où les visiteurs pourront se rendre en sortant de Montpellier par le Faubourg Boutonnet que continue la route de Mende, qu'ils suivront jusqu'au Clos des Graves, situé dans la banlieue de la ville. Immédiatement après ce Clos, ils laisseront la grande route à leur gauche pour prendre le chemin goudronné qui passe plus loin devant l'entrée du domaine de l'Ecole. Cette entrée est repérée par une plaque de marbre.

A Béziers de semblables démonstrations seront faites au domaine du Château de Luch, appartenant à M. Pierre Gély. Le château apparaît sur la droite de la route de Béziers à Narbonne, peu après la sortie de la ville, dès qu'on a dépassé le chantier des travaux du redressement d'un lacet de la route nationale.

(1) « La Ballade au Pinard » paroles de Louis Dubecq, musique de Julien L. Géraldy nous ne connaissons que ces quatre vers.

Les essais qui vont avoir lieu présenteront un grand intérêt car ils permettront de comparer entre eux les différents tracteurs viticoles actuels en vue de déterminer le ou les modèles dont il y a lieu d'intensifier la fabrication si l'on veut que la culture du vignoble puisse se poursuivre malgré la pénurie de laboureurs.

**Le concours d'admission aux Ecoles nationales d'Agriculture.** — Les épreuves écrites auront lieu les lundi 8, mardi 9 et mercredi 10 juillet 1940. Elles seront subies au choix des candidats dans les centres suivants : Paris, Alger, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Nancy, Rennes et Toulouse.

En cas de pénurie de candidats dans un centre, ou en raison des circonstances, l'administration se réserve le droit de rattacher à un autre centre les candidats inscrits.

Les demandes d'inscriptions des candidats, établies sur papier timbré et accompagnées du dossier réglementaire, devront être adressées au Secrétariat du jury du concours d'admission aux Ecoles nationales d'agriculture, à l'Institut national agronomique, 16, rue Claude-Bernard, à Paris (5e).

Le registre d'inscription des candidatures sera ouvert le 25 avril et clos le 15 mai 1940, dernier délai.

Les épreuves orales auront lieu à Montpellier.

## BULLETIN COMMERCIAL

GARD. — **Nimes.** Vins aramons supérieurs, 8° à 8°5, 120 à 140 fr. l'hecto ; 9° a 9°5, 160 à 175 fr. 9°5 à 10° 175 à 190 fr. Costières 10° à 11° 200 à 225 fr. Vins de café 10 à 11° 205 à 230 fr. Vins blancs 9° à 11° 150 à 205 fr. Clairette 10° à 11° 200 à 220 fr.

Ventes signalées — par la Fédération des Caves Coopératives du Gard Coopé de Lézan 300 hl., vin rouge 9° 170 fr l'hl, Cooné de Jonquières St Vincent 200 hl vin rouge 10° 195 fr l'hl ; 200 hl. vin rouge 9°3 175 fr. l'hl.

HÉRAULT. — **Montpellier.** — Rouges 8° à 10°, 15 fr à 19 fr. 50 moyenne 9 degrés, 17 fr. 50

**Sète.** — Vins de pays : Rouge le degré, 15 fr. à 19 fr. ; Rosé; le degré 15 fr. à 19 fr. ; Blanc le degré 15 fr. à 19 fr. à l'hl. nu, pris à la propriété tous autres frais en sus.

**Béziers.** — Marché très ferme, en hausse de quelques points sur la semaine dernière. Les 10 degrés se payent couramment 200 fr. ; les 9° 165 ; les 8°5 150 fr.

Les petits degrés gagnent chaque semaine quelques francs. Les propriétaires ont reçu leur feuille de prestation d'alcool et il se confirme qu'entre les besoins de l'intendance et de la distillation, il ne reste que 50 pour cent de la récolte à la disposition du commerce, sans parler de la consommation en franchise (qui est très importante.)

*Ventes.* — Capestang : 1900 hl., 8°5 à 150 fr., belle couleur; Villeneuve-les-Béziers : 500 hl., 8°2 à 125 ; Pézenas : 900 hl , 8°2 à 125 fr. ; Pézenas : 900 hl., 8°2 à 125 fr. ; Coopérative de Servian : 350 hl., 8°7 à 151 fr. ; Servian : 143 hectos 8° a 120 fr. ; 400 hectos 8°5 à 153 fr. ; 135 hl., 8°2 a 130 fr. ; 130 hl., 8°4 à 135 fr. ; Autignac : 175 hl., 10°3 à 200 fr. Neffiès : 800 hl., 9° à 150 fr. ; Bassan : 7; hl , 8°6 à 142 fr. ; 75 hl , 8°6 à 146 fr. . Lignan : 90 hl., 9°3 à 168 fr.

**Olonzac** — Vins rouges 8°5 à 10°5 de 16 fr. 50 à 19 fr. 50

**Saint-Chinian.** — Vin rouge de 16 fr. 50 à 19 fr. 50 le degré.

AUDE. — **Carcassonne** — Vins de 8° à 10°5, de 16 fr. 50 à 19 fr. 50 le degré

**Narbonne.** — Vins du Narbonnais : 8° à 9°5, 15 fr. 50 à 18 fr. 50; 9 degrés 5 à 12° 18 fr. 50 à 20 fr. 50

**Lézignan.** — Minervois-Corbières 8°5 à 10°5, 16 fr. 50 à 20 50 fr.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — **Perpignan.** — ins rouges : de 8° à 9°, 15.50 à 17 fr. 75 ; de 9 à 10°, 17 fr. 75 à 19 fr. 75 ; de 10 à 11, 19 fr. 75 à 21 fr.

**ALGÉRIE.** —

*Vins Rouges* 10°, 10°5 14 fr. à 15 fr. 25 le degré ; 11° 15 fr. à 15 fr. 50 ; 11°5 12° 15 fr. 50 à 16 fr 25 ; 12°5 à 13° 16 fr. à 16 fr. 50 le degré.

*Vins blancs.* — Taché 10° à 14 fr. 50 le degré Tachés 11° 14 à 15 fr. ; Tachés 12° 15 à 16 fr. de raisins blanc 12° 15 fr. 75 à 16 fr. Vin Bloqué 11 à 12° 12 à 13 fr. ; Vin de compensation 10 à 12° 10 fr 50 à 12 fr. le degré

VAR. — **Brignoles.** — Vins ronges 8 à 10° 120 à 190 fr. ; Blancs, 9°, 155 fr.

### SULFATE DE CUIVRE

Le prix de vente du sulfate de cuivre a été fixé officiellement. Il est de 419 fr. les 100 kilos à la propriété, la différence entre ces deux chiffres comprenant les transport, la taxe d'armement, des frais divers et le bénéfice normal du vendeur.

Montpellier. — Imprimerie Ch. Déhan.

# ENGRAIS PLASMIN

**Fluoré Complet**

(Formule G. GIMEL, Ingénieur agricole)

**Fumure supérieure**
**pour CULTURE INTENSIVE**
**et VIGNES**

**Résultats merveilleux**
**sur toutes Cultures**

**Gros rendements**

*Demander renseignements*
*gratuits, analyse et prix*

**à l'INSTITUT JACQUEMIN**
**Malzéville (M.-&-M.)**

# LA SANTÉ DES VINS

**par le CONSERVATEUR JACQUEMIN**

« Citro-Tannin-Sulfureux »
Tannin à l'alcool. 2 °/₀-acide citrique,
8 à 9 °/₀-anhydride sulfureux, en vol.

Préservateur de toutes Maladies
et des Refermentations

Rend les vins brillants

## Clarifiants

et

## Produits Œnologiques

**Dérougissez**
**Désinfectez et Affranchissez**
***Vos FUTAILLES***
de tous **mauvais goûts** et **germes**
par le FLUOTONE
de l'Institut JACQUEMIN
**Malzéville-Nancy (M.-et-M.)**

# Soufradhère

## "Le soufre mouillant en pâte"

Enfin, un produit au point ! Telle est la coutumière exclamation du vigneron qui, après des essais incertains avec les soufres mouillables ordinaires, emploie pour la première fois **« le soufre mouillant en pâte ».**

Avec le **SOUFRADHÈRE,** en effet, plus d'histoires de mousse, d'engorgements d'appareils, mais une bouillie soufrée mouillante et adhérente au possible, d'une suspension parfaite et d'un maximum d'efficacité.

La découverte a pour base un malaxage intense enrobant de plusieurs mouillants, scientifiquement conjugués, chaque atome de soufre, et **SOUFRADHÈRE** est le plus fin de tous les soufres. S'agissant par ailleurs d'un produit "fini", **SOUFRADHÈRE** ne s'altère nullement d'une campagne à l'autre.

**BEZIERS** SINFRA **Brd de Genève**
**Tél. : 12-07**

PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES

PECHINEY

CUPROL
ARSÉNIATES
SULFATE DE CUIVRE
ANHYDRIDE SULFUREUX
MÉTABISULFITE DE POTASSE

E. Maurus — 23, Rue de Balzac PARIS 8e

**Viticulteurs !**

# Les Pépinières RICHTER

MONTPELLIER Tél. 41.65-41.66

Succursales : **BÉZIERS** et **AIX-en-PROVENCE**

*Vous offrent en Produits de choix, rigoureusement garantis :*

**TOUTES VARIÉTÉS de PORTE-GREFFES**
**Racinés, Boutures**

**TOUTES VARIÉTÉS de CUVE et de TABLE**
**Greffés-soudés, Boutures**

**LES MEILLEURES VARIÉTÉS de PRODUCTEURS DIRECTS**
**Greffés-soudés, Racinés, Boutures**

*Dans votre intérêt :*

Consultez-les. — Faites leur analyser vos terres gratuitement. — Leurs services techniques vous documenteront utilement et vous conseilleront.

# MONOPOL

**le Roi des BROYEURS et le Rêve de l'ELEVEUR**

*(Construction française)*

Pulvérise tout : Grains, Issues, Craies, Os, Viandes, Tourteaux, Coquilles, Luzerne Pommes, Carottes de maïs entières, Sarments de vignes, les Marcs de raisin etc...

DONNE LA FARINE DE LUZERNE EN UNE SEULE PASSE **SANS HACHAGE PRÉALABLE**

**Inégalable comme fini et solidité. Force : depuis 2 CV jusqu'à 100 CV. - Courroie MONOPOL spéciale. - Spécialité de Moteurs électriques d'occasion garantis comme neufs.**

*Ecrire de la part du Journal à :*

## Établis^ts MONOPOL à CLAIROIX (Oise) Tél. 16

COMPTOIR FRANÇAIS CIANAMIDE DE CHAUX
3, Rue La Boétie - Paris - Tél. Anjou 06-04

Imp. Bourdin de Champrosay - Edit.

## ETABLISSEMENTS COUSTON Clément

Pépiniériste

**à Sainte-Cécile-les-Vignes**

**(Vaucluse)**

*vous offre sa récolte personnelle pour*

***PLANTATIONS DE VIGNES***

*et* ***ARBRES FRUITIERS***

*toutes variétés en 1^er^ choix*

Télégramme **MENTON.** Téléph. 4.

# VIRICUIVRE

32 A ou 32 V

Garanti 32 pour cent de Cuivre Métal sous forme d'

## OXYCHLORURE

Fabriqué par la Société Anonyme PROGIL

*10, Quai de Serin, LYON*

## *Plus de Futaille gâtée !*

**avec un Sachet " FUTINOL " en 30 minutes ; sans défoncer, sans danger, sans fatigue.**

De même le sachet **Conservateur légal SUL-TAN** protégera sûrement vos VINS, CIDRES, PIQUETTES, contre CASSES, AIGRE. TOURNE, GRAISSE, HUILE, etc...

Demandez-les à vos fournisseurs

**Succès certains, attestations par milliers !**

Vous recevrez ces 2 sachets d'essai et notices si vous envoyez cette image et **4 fr. 50** en timbres-poste à :

**G. LALAURIE.** Commandeur du Mérite Agricole, Directeur des ÉTABL^TS FUTINOL, A VILLENEUVE-SUR-LOT (L.-ET-G.)

En vente : Epiceries, Drogueries, Articles de Cave, Quincailleries

# PARAGELÉES

*Aggloméré spécial résineux*
*pour Nuages Artificiels*

ÉTABLISSEMENTS P. MAYDIEU
100, Quai de Paludate -- BORDEAUX
Reg. du Com. N° 4854 B.

Maison L.-A. ANGIBAUD fondée en 1877

CIE DU GUANO DE POISSON FRANCAIS

## JODET-ANGIBAUD, Père et Fils, Succrs

**Siège à LA ROCHELLE, 21/23, Avenue de Metz et 4/6, rue Jourdan**

Téléph.: 21-31 à La Rochelle ; 26 à Neufchâtel (P.-de-C.) ; 4 à Brévands, par Carentan
3 à Quéven (Morbihan) ; 7-30 à Lorient-Kéroman ; 21 à Gujan-Mestras (Gironde)
Reg. du Com. 837, La Rochelle

**VINGT USINES** modernes équipées électriquement certaines avec embranchement particulier et reliées aux Cies de chemins de fer.

**NOMBREUX CHANTIERS** sur tout le littoral français OCÉAN et MANCHE

SEULS FABRICANTS
DES

## Engrais les plus PUISSANTS

le **GUANO DE POISSON FRANÇAIS**

qui s'emploie dans tous les SOLS et sur toutes CULTURES
Résultats merveilleux sur plusieurs récoltes

et le

## SUPERGUANO DE POISSON FRANÇAIS

plus spécialement préparé pour la fumure des

VIGNES

ou il donne depuis plusieurs années des **RÉSULTATS MERVEILLEUX**
tant au point de vue de la pousse que de la fructification

S'adresser pour l'Hérault, le Gard, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône, à : **Henri PUGI**, agent général. **5, Allées Paul-Riquet - BÉZIERS**

Pour les autres départements ; à la Maison JODET-ANGIBAUD, à LA ROCHELLE, qui fournira les adresses des autres agences

# Société Nouvelle des Etablis SILVESTRE

7, Place Bellecour, 7 — LYON

Téléph.: Franklin 41-82

## Produits Anticryptogamiques et Insecticides

**BOUILLIE MICHEL PERRET**

Bouillie adhérente par le Sucrate de chaux. Sa grande supériorité lui vient de son adhérence, de la facilité et de l'économie de son emploi. Titre garanti : 15 pour cent de cuivre métal pur.

**VERDET NEUTRE « ÉMERAUDE »**

Le plus efficace, le plus pratique, le plus économique. Titre garanti : 31,50 pour cent de cuivre métal pur.

**CASOBYL MALY**

Rend immédiatement les soufres mouillables ; adhésif puissant. Permet d'effectuer les traitements mixtes « Soufre-Bouillie ».

**Glu « Glufix »**

Pour défendre les arbres fruitiers contre les ravages des chenilles et surtout des chématobies ou phalènes hiémales.

49 années de références et de succès

# Tracteur vigneron BRISTOL

Largeur 90

A CHENILLES INUSABLES — SANS AXES, NIBAGUES SANS ENTRETIEN

A TRACTION AVANT = Adhérence totale.
Pas de poids mort inutile = Pression au sol 320 gr, par CM²
Fourrières = 1 mètre 10

Ne laisse pas traces de son passage sur route.
Tous organes accessibles.
Consommation inférieure à 3 litres d'essence à l'heure en labourant en un seul passage toute l'interligne.
Livrable rapidement.

*Renseignements, démonstrations:*

**Henri POURRET,** Agent général pour le Midi,

**13, rue Ruffi, NIMES. — Téléphone 34-97.**

ONIA

LE RENDEMENT DOIT S'ACCROITRE AVEC LES BESOINS

**LES ENGRAIS DE**

L'OFFICE NATIONAL INDUSTRIEL DE L'AZOTE

assurent à vos terres le rendement maximum

**Ateliers des CULTIVATEURS "JEAN"**

18, 20, 22, Route de Toulouse

CARCASSONNE (Aude)

*Spécialité de Cultivateurs en tout genre :*

*Équipement de tracteurs. - Semoirs,*

*- Pulvériseurs à disques. - Ramasses sarments.*

# Souches bien nourries portent de belles grappes

Vos souches ne peuvent porter de belles grappes, abondantes et grasses, que si elles ont été bien nourries. Or, cette nourriture indispensable, le sol appauvri, ne peut la leur donner. Nourrissez-les donc vous-même avec du

## VIGOR

"l'aliment complet" de la vigne.

## LA LITTORALE

**BÉZIERS (Hérault)**

Orthographe : S·O·U·F·R·A·L·O
Appellation : SOUFRALO ROGER SIMONNOT
Origine : 6, quai de l'Avenir à Sète
Trois points à vérifier pour être sûr qu'il s'agit du véritable SOUFRALO le seul qui permette sans inconvénient de soufrer en sulfatant.
5082 PUBL ELVINGER

Pour vos Vignes
Utilisez les nouveaux pulvérisateurs
VERMOREL
PUISSANCE DE PULVERISATION
:- DOUCEUR DE TRACTION -:
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (RHONE)
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

*Récupération des vieux métaux*

*Collaborez* à la défense du pays, en participant à la campagne de récupération entreprise par le Ministère de l'Armement.

Apportez vos vieux métaux, vieilles ferrailles, etc..., aux gares de la S. N. C. F. (pour Nimes, s'adresser à la gare des marchandises, route d'Uzès).

Les métaux y seront reçus à titre gracieux ou onéreux.

Dans ce dernier cas, le prix payé ne pourra être supérieur à 15 francs les 100 kilogs.

Un bulletin constatant la remise sera délivré aux déposants.

SNCF

# SOCIÉTÉ DE PRODUITS CHIMIQUES INDUSTRIELS & VITICOLES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.900.000 Fr

SIÈGE SOCIAL A PARIS

USINE A BEAUCAIRE

Direction Technique agricole
1, rue Collot
MONTPELLIER
Téléph. : 22-73

Usine à
BEAUCAIRE
(Gard)
Téléph. 41

## Contre Pyrale et Apoplexie (Maladie de l'Esca)

LE SEUL PRODUIT A BASE
DE SELS ARSENICO-ALUMINIQUES

# Pyralumnol

LE SEUL PRODUIT A EFFICACITÉ PROLONGÉE
A ACTION CERTAINE ET DURABLE

## Contre la Fumagine de la Vigne et en traitement d'hiver des arbres fruitiers

LE PRODUIT LE PLUS STABLE

# SPICANTHROL

LE PRODUIT LE PLUS EFFICACE

**Notice et renseignements sur demande**

S'adresser aux agents locaux ou directement à Beaucaire (Gard) ou à M. P. BALLARD Directeur Technique de la S. P. C. I. V., 1, rue Collot, Montpellier.

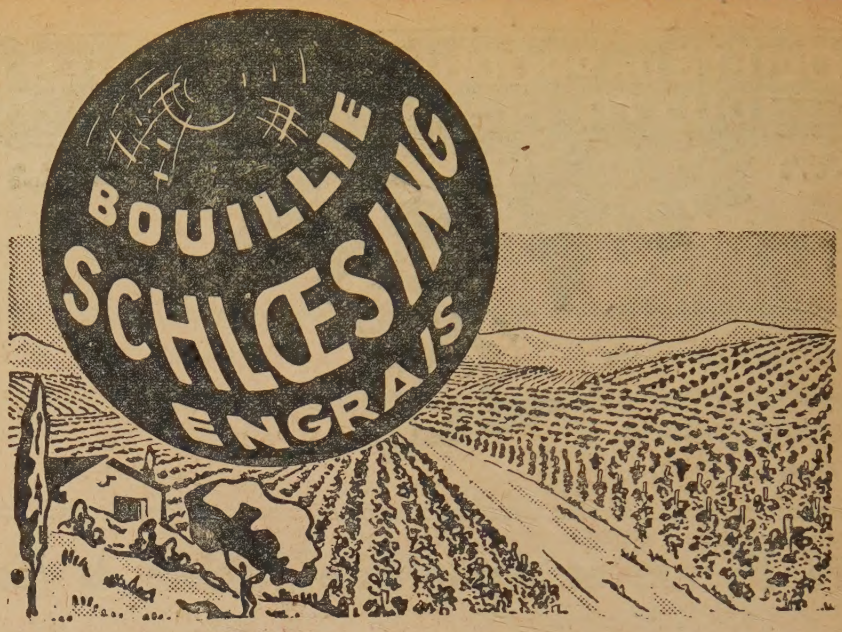


**PYRALION** contre **PYRALE, ESCA,** certaines formes de **COURT-NOUÉ** **Cochylis, Eudémis** etc.

**POLYSULFOR** radical contre **FUMAGINE, MONILIA** **COCHENILLES, OIDIUMS,** etc.

**VITRIOLINE** souveraine contre la **CARIE** des céréales

**GLORIA SCHLŒSING** Soufre sans coulure pour le méchage parfait des vases vinaires

# ENGRAIS SCHLŒSING

pour toutes cultures, **MICROPHOSPHATE MICROMARC**, etc.

---

**BOUILLIES CUPRIQUES, ARSENICALES, DORYPHORIQUES**

**SOUFRES NOIRS ORDINAIRES, CUPRIQUES, NICOTINÉS,**

**Insecticides et Fongicides divers :**

**MASSACROL, PARASITOX, FOURMICIDE,**

**COURTILIOL, CAFARDOL, etc...**

*Demandez tes Notices gratuites et franco*

# USINES SCHLŒSING FRÈRES & Cie

**175, RUE PARADIS · MARSEILLE**

Usines à : **MARSEILLE · SEPTÈMES · ARLES · BORDEAUX · BASSENS**

*Le Gérant :* J. BAUDIN, Ing. Agric. Montpellier. — Imprimerie Charles DÉHAN.